

Date de réception

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° d'enregistrement

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le

4 novembre 2013	4 novembre 2013	2013-000887
	1. Intitulé du projet	
Renouvellement de l'autorisati	on de l'usine hydroélectrique	e de Sireuil (16)
2. Ident	ification du maître d'ouvrage ou du pét	itionnaire
2.1 Personne physique		
Nom MELLY	Prénom Gérard	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET _ _ _ _ _	Forme jurio	dique
Joiane	z à votre demande l'annexe obligat	roire n°1
<u> </u>	-	
	u des seuils et critères annexé à l'article Jimensionnement correspondant du pro	R. 122-2 du code de l'environnement et iet
N° de rubrique et sous rubrique		rd des seuils et critères de la rubrique
25	Renouvellement de l'autorisat	ion initiale du 6 mai 1983
	de l'usine hydroélectrique.	
	PMB actuellement autorisée :	360 kw
	4. Caractéristiques générales du proje	t
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique	8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet		
Renouvellement de l'autorisat déversoir.	ion avec construction d'une p	asse à poissons en amont du
deversorr.		

Maintien de l'activité de production d'hydroélectricité par le propriétaire tout en
assurant la continuité écologique.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase de réalisation
Les travaux afférents au projet consistent en la construction d'une passe à poissons en
amont du déversoir, au niveau de la vanne de décharge amont et de l'île attenant à l'éclus
L'accès au chantier se fera par la rive gauche de la Charente par dessus l'écluse
passerelle provisoire). La première phase consitera à isoler la zone par un rideau de
palplanches, ensuite suivra une phase de décaissement et de mise en place d'enrochements
pour créer une passe rustique de 12m de large sur 30 m de long environ.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Dans sa phase d'exploitation, le projet reste inchangé (maniulation des vannes usinières
et de décharge, nettoyage du bief et entretien du déversoir).
es de desimange, messequige du 21si es emeneorem du devenacin.

4.2 Objectifs du projet

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
Le projet est soumis à Autori l'Environnement.	sation au titre de l'art	cicle L214	-1 et sui	vants du	Code de			
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure								
Le projet est soumis à Autori l'Environnement.	sation au titre de l'art	cicle L214	-1 et sui	vants du	Code de			
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	jet et superficie globale (assiette) d	e l'opération -	préciser les u	nités de mes	ure utilisées			
Grandeur	rs caractéristiques			Valeur				
passe à poissons (m²) :			400					
4.6 Localisation du projet			1					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>0</u> ° _	01' <u>16</u> " <u>E</u>	Lat. <u>45</u> ° _3	36' <u>29</u> " <u>N</u>			
Usine de Sireuil 1 impasse des foulons 16 440 SIREUIL	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long°_	8°, 28° a) et b ' " ' "	Lat ° _	_'"_			
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X A.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non X 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?								
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Si oui, de quels projets se compose le programme ?								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

			1 1 10 1 7
4 Cancibilité	a anvirannamant/	NIA da la zana d'im	plantation envisaaée
J. Jenjibilit	: CHYIIOHHEHEHI	ale de la zolle a III	DIGITION CHYSUGEE

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

la passe à poissons sera construite en partie sur le déversoir et sur l'île artificielle attenante à l'écluse. Il n'y a pas d'usages à part des promeneurs qui traversent l'écluse pour se rendre sur l'île.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui X Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet POS de la commune de Sireuil (16) approuvé le 6 mars 1998 et modifié le 2 avril 2004.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui	Non	

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?	x		ZNIEFF type 2 nº 540120111 "Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents".
en zone de montagne ?		x	
sur le territoire d'une commune littorale ?		x	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?		x	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		x	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		x	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	x		PPR Inondation de la vallée de la Charente de Linars à Bassac, approuvé le 7 août 2001 et modifié le 25 avril 2011.
si oui, est-il prescrit ou approuvé?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		x	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		x	
dans un site inscrit ou classé ?		x	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	x		Projet situé au sein du SIC FR5402009 "Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines (de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? Ressources est-il excédentaire en matériaux ?	drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau		x	
			x	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		La passe à poissons envisagée sera faite en enrochements calcaires qui proviendront des carrière alentours.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		x	Le barrage de l'usine existe déjà et la perturbation existante (continuité piscicole) sera compensée par la passe à poissons.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		x	La passe à poissons ne constituera pas un risque d'aggravation du risque inondation.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		x	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	x		Risque inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x	
Commodités de				
voisinage	Est-il source de bruit ?		x	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		x	
	Engendre-t-il des odeurs ?		x	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	
	Engendre-t-il des vibrations?		x	
	Est-il concerné par des vibrations ?		x	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	x	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	x	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	x	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'	être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :	
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'a Oui Non Si oui, décrivez lesquels :	avoir des effets de nature transfrontière ?
7. Auto-évaluation (facult	tatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que v qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
L'usine de Sireuil a été construite en 1838, la pro- en 1983 et le renouvellement de l'autorisation n'en- Le débit maximum turbiné (3 turbines) est d'environ La continuité écologique est prise en compte par la amont du déversoir, à l'emplacement actuel d'un van- île artificielle. La dévalaison sera assurée par un Les travaux se feront via la rive gauche de la char- de la période de navigation). Ainsi, les impacts sur la faune et la flore sont tra Au regard de ces éléments, il nous apparaît que le j écologique par rapport à l'existant et qu'il devrai	gendre pas d'impacts supplémentaires. 28 m3/s. création d'une passe à poissons en nage de décharge non manipulé et d'un orifice de sortie au niveau de l'usine ente par dessus l'écluse (en dehors ès limités lors des travaux. projet engendrera une plus value

R			

8.1 Annexes obligatoires

Objet						
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x				
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	х				
3	c'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agid'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prise de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10° 8°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Gauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos dériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plan					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	х				
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	x				

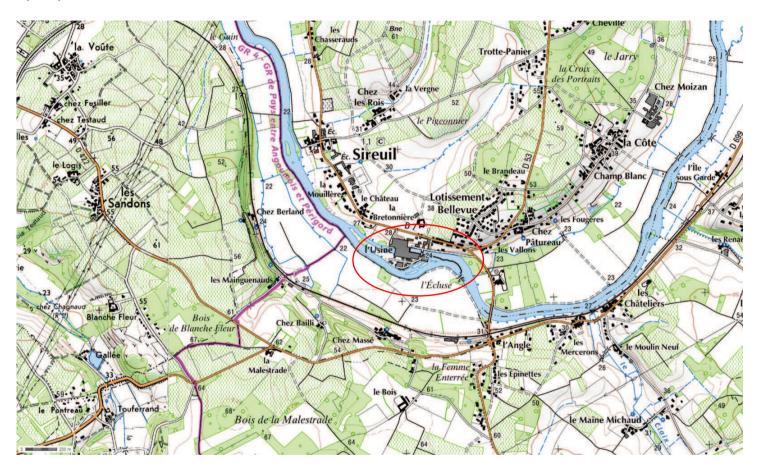
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet							
Plan de passe à poissons envisagée							
Extrait du POS							
9. Engagement et signature							
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X					
Fait à	jonzac	le,	04/11/2013				
Signature	v. LINLAUD						



Usine de Sireuil (16)





Usine de Sireuil (16)



Date de prise de vue : été 2013



Figure 1 - Vue de l'écluse, de l'île et de la vanne de décharge à Sireuil



Figure 2 - Vue de l'île et de l'écluse de Sireuil



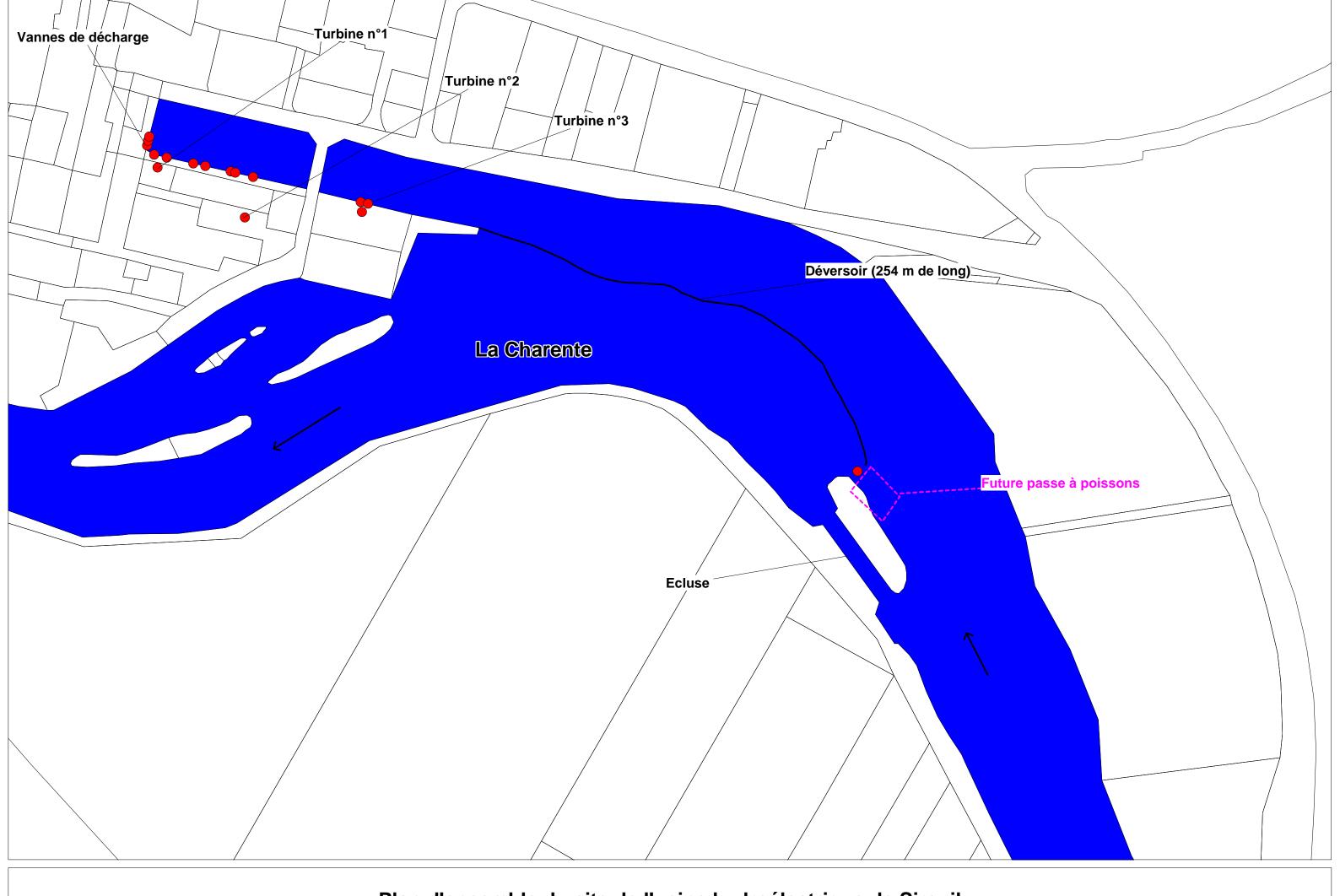
Figure 3 - Vue de la vanne de décharge en bout de bief



Figure 4 - Vue du bief depuis le pont d'accès à l'usine



Figure 5 - Vue du déversoir_Usine de Sireuil



Plan d'ensemble du site de l'usine hydroélectrique de Sireuil

